



AFRIQUE DE L'EST ET LA CORNE DE L'AFRIQUE

STRATÉGIE RÉGIONALE
2020-2024

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
Sri Aurobindo Avenue
Off Mzima Spring Road, Lavington
Nairobi
Kenya
Tél. : +254 20 422 10 00
Courriel : RONairobi@iom.int
Site web : <https://ronairobi.iom.int/>

Cette publication a été publiée sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM.

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de Traduction de l'OIM. C'est une traduction non-officielle de l'original en anglais *East and Horn of Africa – Regional Strategy 2020–2024*.

Dans le texte français de la présente publication, le masculin est utilisé à des fins de lisibilité et inclut le féminin, à moins que le contexte ne s'y oppose manifestement.

Photo de couverture : Un centre de santé de l'OIM placé au sein du camp de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays de Jowle, à Garowe, Puntland, Somalie.
© OIM 2014/Mary-Sanyu OSIRE

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2020. *Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique - Stratégie régionale*. OIM. Nairobi.

ISBN 978-92-9068-899-0 (PDF)

© OIM 2020



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode)*.

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

AFRIQUE DE L'EST ET LA CORNE DE L'AFRIQUE

STRATÉGIE RÉGIONALE
2020-2024

AVANT-PROPOS

En novembre 2019, l'OIM a présenté à ses États membres sa vision stratégique. Celle-ci reflète les perspectives de développement pour l'Organisation dans les cinq prochaines années, afin de relever, de façon efficace, les divers défis et de saisir les nombreuses opportunités que la migration offre à la fois aux migrants et à l'ensemble de la société. Cette vision stratégique répond à des responsabilités nouvelles et émergentes, notamment l'adhésion aux Nations Unies et la coordination du Réseau des Nations unies sur les migrations, alors que nous entrons dans la décennie de l'action pour atteindre les objectifs de développement durable. Dans le cadre de la mise en œuvre de la vision stratégique, tous les bureaux régionaux ont été sollicités pour développer leurs propres priorités stratégiques pour la période 2020-2024, en intégrant les éléments clés de la vision pour répondre aux besoins émergents de chaque région.

Cette stratégie régionale reflète le rôle essentiel que joue l'OIM dans le domaine de la mobilité humaine en protégeant, aidant et soutenant les migrants à travers le monde, en élaborant des réponses efficaces aux dynamiques changeantes de la migration et en servant de source clé de conseils en matière de politique, de recherche, de données et de pratiques relatives à la migration. Elle souligne également le travail essentiel que l'OIM entreprend lors de situations d'urgence, en développant la résilience des communautés et des populations mobiles et en particulier de celles en situation de vulnérabilité, tout en renforçant les capacités des gouvernements à gérer toutes les formes et incidences de la mobilité.

Plus important encore, cette stratégie met en exergue les tendances ainsi que les principaux enjeux régionaux et interrégionaux actuels et futurs en matière de migration et de situations de déplacement, puis décrit la façon dont l'Organisation s'efforcera d'y répondre, notamment en collaborant avec les agences des Nations Unies et autres partenaires.

Je tiens à remercier mes collègues à tous les niveaux de l'Organisation (en particulier aux niveaux régional et national) pour leur travail dévoué et perspicace dans l'élaboration de ce document, qui remplace les précédents objectifs stratégiques mondiaux de l'OIM et définit une ligne de conduite pour les atteindre. Elle est particulièrement opportune, compte tenu de la grande importance de la mobilité humaine dans le discours public actuel et du fait que les besoins opérationnels sur le terrain, en particulier dans le domaine humanitaire, deviennent plus complexes dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre de cette stratégie, les collègues de l'OIM s'engagent à collaborer avec un large éventail de parties prenantes de tous les pays de la région, ainsi qu'avec les principaux organismes régionaux, notamment les communautés économiques, les processus consultatifs et les forums multilatéraux, sur certaines priorités définies. Tous mes collègues et moi-même sommes impatients de travailler avec vous au cours des prochaines années pour faire en sorte que la migration soit sûre, ordonnée et régulière, dans l'intérêt de tous. Ensemble, nous pouvons répondre aux besoins et aux aspirations des migrants et des populations déplacées dans le monde entier, en construisant des sociétés adaptées à un monde moderne, mobile et interconnecté.



António Vitorino

Directeur général

Organisation internationale pour les migrations



C'est avec grand plaisir que je lance cette stratégie régionale pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, qui s'articule autour des droits des migrants, des priorités stratégiques de nos États membres et des dimensions de la mobilité du programme d'intégration régionale de l'Union africaine et des communautés économiques régionales, en particulier de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ainsi que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Elle fournit un cadre sensible à la dimension genre pour s'engager auprès de partenaires afin de faciliter la mobilité, promouvoir l'inclusion, fournir assistance et protection aux personnes menacées ou touchées par une crise, atténuer les facteurs de déplacement et de migration irrégulière, promouvoir des solutions durables à ces problèmes, réduire l'incidence de la migration irrégulière et favoriser une meilleure gouvernance des migrations dans la région et au-delà. J'espère que cette stratégie deviendra un outil utile et évolutif pour les missions de l'OIM dans la région qui permettra d'aider les États membres à tirer parti de la migration pour un développement durable et à faire en sorte que « personne ne soit laissé pour compte ».



Mohammed Abdiker
Directeur Régional
l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique
Organisation internationale pour les migrations

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	iii
Acronymes et noms abrégés	vi
<hr/>	
1. Introduction	1
<hr/>	
2. Perspectives politiques et institutionnelles	5
2.1. Cadres et initiatives continentaux et régionaux	6
2.2. Priorités clés du développement dans la région	7
2.3. Partenaires clés actuels et futurs	8
<hr/>	
3. Perspectives de la migration	11
3.1. Principales tendances en matière de migration et de politique dans la région	12
<hr/>	
4. Objectifs stratégiques régionaux et nouveaux domaines d'action de l'OIM	17
4.1. Résilience	18
4.2. Mobilité	22
4.3. Gouvernance	24
<hr/>	
5. Développement institutionnel	27
5.1. Opportunités et défis pour le Bureau régional de l'OIM et les missions des pays	28
5.2. Capacité politique et coopération régionale	28
5.3. Innovation, apprentissage institutionnel, gestion des connaissances à travers la collecte et la diffusion des données, le développement de la recherche et le suivi et l'évaluation	28
5.4. Communication et visibilité	30
5.5. Développement du personnel	30
<hr/>	
6. Déclaration finale : L'OIM en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique en 2024	31
<hr/>	
Annexe : L'OIM dans l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique	34

ACRONYMES ET NOMS ABRÉGÉS

ACBC	Centre de renforcement des capacités africaines
AU-HoAI	Initiative de l'Union africaine et de la Corne de l'Afrique sur la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants
AVRR	Aide au retour volontaire assisté et à la réintégration
BMD	Banque multilatérale de développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CCA	Analyse commune des pays des Nations Unies
CDC Afrique	Centres africains de contrôle et de prévention des maladies
CER	Communauté économique régionale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DRR	Réduction des risques de catastrophe
DTM	Matrice de suivi des déplacements
EHoA	Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	(Bureau du) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HDPN	Le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ISCM	Mécanisme de consultation interétatique sur la migration
JLMP	Programme conjoint sur la migration de la main-d'œuvre
MECC	Migration, environnement et changement climatique
MHAC	Centre d'évaluation de la santé pour migrants
MIDCOM	Dialogue sur la migration entre les États membres du COMESA
MID-IGAD	Dialogue régional sur la migration entre les États membres de l'IGAD
MRC	Centre de réponse pour les migrations
MRP	Plan d'intervention régional pour les migrants dans la Corne de l'Afrique et au Yémen
O/IBC	Coalition fondée sur les opportunités/enjeux
ODD	Objectif(s) de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale



ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PAFOM	Forum panafricain sur la migration
PDI	Personne(s) déplacée(s) à l'intérieur du pays
PVE	Prévention de l'extrémisme violent
(R-)UNSDG	Groupe (régional) des Nations Unies pour le développement durable
RDH	Centre régional de données pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique
SLO	Bureau spécial de liaison de l'OIM
UNCT	Équipe de pays des Nations Unies
UNECA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNSDCF	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable



L'OIM est attachée aux valeurs fondamentales et aux principes qui se trouvent au cœur de son action. L'Organisation est régie par des normes très strictes et respecte les principes ancrés dans la Charte des Nations Unies, notamment la défense des droits humains pour tous. Le respect des droits, de la dignité, de l'autonomisation et du bien-être de tous les migrants et des communautés (associées) continue de revêtir la plus haute importance. Outre les valeurs inscrites dans la Constitution de l'OIM, l'Organisation continue d'adhérer aux valeurs fondamentales des Nations Unies que sont l'intégrité, le professionnalisme, l'égalité et le respect de la diversité, tout en veillant à être responsable à l'égard de ses bénéficiaires et contribue activement à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. De plus, L'OIM continue à aider les gouvernements à mettre en œuvre, de façon effective, les normes internationales dans leurs programmes.

Depuis le début de l'année 2020, la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique est touchée par la pandémie de COVID-19. Alors que les groupes vulnérables ressentent déjà plus fortement les incidences de celle-ci, à plus long terme les conséquences socioéconomiques, humanitaires et liées au développement restent encore à déterminer. Ces résultats continueront à avoir une incidence sur les besoins des migrants, des populations déplacées, des communautés d'accueil et des gouvernements et doivent donc être pleinement pris en compte dans le programme de l'OIM, qui a déjà évolué en conséquence. Dès lors, la présente stratégie doit être interprétée à la lumière de ces faits et sera révisée périodiquement afin de garantir une réponse adéquate pour faire face aux incidences actuelles et émergentes de la pandémie ainsi qu'à d'autres évolutions régionales et mondiales importantes.



1.

INTRODUCTION



1. INTRODUCTION

En novembre 2019, l'OIM a présenté sa vision stratégique pour la période 2019-2023¹. L'Organisation a ainsi défini trois piliers stratégiques (la **résilience**, la **mobilité** et la **gouvernance**) et dans le Programme de développement durable d'ici à 2030, reconnaît que la migration est une réalité multidimensionnelle, d'une importance majeure pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination, puis que les migrants peuvent contribuer de façon positive à une croissance inclusive et au développement durable. Elle fait sienne l'engagement pris dans l'Agenda 2030 et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières afin de coopérer au niveau international pour garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières, dans le plein respect des droits humains et d'un traitement humain des migrants, quel que soit leur statut migratoire.

Au cours des cinq prochaines années, l'OIM consolidera ses efforts dans l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (EHOA)², afin de renforcer la contribution des migrants et de la migration au développement durable, comme le reflètent les objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine³ et comme le préconise l'approche institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable⁴, elle contribuera ainsi à la Décennie d'action des Nations Unies sur les objectifs de développement durable. L'OIM entend réaliser ceci en travaillant de manière plus stratégique avec ses États membres, l'Union africaine et les communautés économiques régionales (CER), notamment en soutenant les priorités stratégiques définies dans les plans de développement nationaux et les cadres régionaux et continentaux. L'intégration de la migration dans la planification du développement et dans le déploiement des cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) et des analyses communes par pays (CCA) qui y sont associées, ainsi que l'établissement de partenariats plus solides au sein du système de développement des Nations Unies et au-delà, seront des éléments essentiels à cet égard. Il sera également nécessaire de promouvoir la dimension de la mobilité de l'intégration continentale et régionale, en partenariat avec l'Union africaine, les CER (telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), les États membres individuellement et toute autre forme de coopération régionale.

¹ OIM, *Vision stratégique de l'OIM pour la période 2019-2023 : Setting a Course for IOM (C/110/INF/1)* (Genève, 2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://governingbodies.iom.int/fr/system/files/fr/council/110/C-110-INF-1%20-%20Vision%20Strat%C3%A9gique%20de%20l%27OIM%20-%202019-2023%20%20Fixer%20un%20cap%20pour%20l%27OIM.pdf>.

² Pour l'OIM, l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique comprennent les pays suivants : Burundi, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Somalie, le Soudan du Sud, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie.

³ Le Programme de 2016 a été adopté en 2013 en tant que cadre stratégique africain pour un développement inclusif et durable sur 50 ans.

⁴ OIM, *Stratégie institutionnelle de l'OIM sur la migration et le développement durable* (Genève, 2019). Disponible sur : <https://publications.iom.int/books/strategie-institutionnelle-de-loim-en-matiere-de-migration-et-de-developpement-durable>.

L'exploitation du potentiel de la migration pour le développement sera particulièrement importante pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, compte tenu de son incidence probable sur la migration, les migrants et les économies de la région au cours des cinq prochaines années. Compte tenu de la nature évolutive et imprévisible de la COVID-19, ses effets et impacts sur l'orientation stratégique de l'OIM dans la région restent à établir et seront évalués par la suite grâce à des mises à jour régulières de la stratégie régionale. Tout au long de sa programmation, l'OIM s'efforcera d'assurer l'égalité entre les sexes, car elle est au cœur des causes et des conséquences des migrations et donc des réponses organisationnelles efficaces dans la poursuite de l'objectif d'une migration sûre, humaine et ordonnée pour tous, afin que personne ne soit laissé pour compte.

L'OIM accordera la priorité à l'aide aux États membres en matière de gouvernance des migrations, notamment par un soutien cohérent et global des Nations Unies à la mise en œuvre et au suivi du Pacte mondial pour les migrations par le biais des réseaux des Nations Unies sur les migrations, et en fournissant un soutien politique plus efficace. Conformément à la stratégie de l'OIM en matière de données sur les migrations, le centre régional des données (RDH) pour la région de l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, contribuera à une gestion efficace des migrations et à un débat stratégique et politique fondé sur des données de migration probantes, par le biais de données opportunes, de qualité, ventilées et harmonisées, conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte mondial pour les migrations et de l'Agenda 2030⁵.

Reconnaissant la vulnérabilité persistante des migrants en situation irrégulière, l'OIM aidera les migrants en transit puis par le biais de l'aide au retour volontaire assisté et à la réintégration (AVRR), tout en s'attaquant aux facteurs négatifs de la migration irrégulière et en favorisant une réintégration durable, notamment à travers des approches communautaires. Une aide sera fournie aux États membres dans la mise en œuvre de voies d'immigration sûres et régulières. Les efforts déployés pour lutter contre les migrations irrégulières, l'exploitation et l'esclavage moderne (par le biais d'opérations de lutte contre le trafic et la traite de personnes, en partenariat avec les États membres et à travers une coopération régionale) seront également essentiels.

L'OIM répondra aux besoins sanitaires des migrants et atténuera les vulnérabilités durant toutes les phases de la migration. L'Organisation protégera le droit des migrants à la santé dans les situations d'urgence et d'après-crise, et renforcera l'inclusion des migrants dans les stratégies nationales de santé, les plans de préparation et de réponse aux épidémies et la couverture sanitaire universelle. L'actuelle pandémie de COVID-19 souligne l'importance pour les migrants de bénéficier d'une couverture sanitaire universelle pour s'assurer que personne ne soit laissé pour compte et parce que leur exclusion pourrait augmenter le risque de transmission dans l'ensemble des communautés.

L'OIM apportera, des réponses humanitaires, rapides et efficaces qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes et favorisent le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix (HDPN), en élargissant son portefeuille de projets de transition et de reprise. Reconnaissant l'influence significative du changement climatique et de la dégradation de l'environnement en tant que moteurs de la migration forcée, ainsi que l'impact de la migration sur l'environnement, l'OIM étendra ses données, ses politiques et ses programmes, en tirant parti des partenariats visant à élaborer des solutions pérennes.

⁵ Pour plus d'informations sur la stratégie RDH, Veuillez consulter : <https://ronairobi.iom.int/regional-data-hub-rdh>.

L'Organisation aidera les gouvernements à faire respecter les principes humanitaires de la migration, tels qu'ils sont énoncés dans le cadre de la politique migratoire révisée de l'Union africaine, et à promouvoir la migration régulière des réfugiés et des migrants par la réinsertion, la réunification des familles ainsi que l'aide au retour volontaire assisté et à la réintégration (AVRR), le cas échéant. Les permis de travail, d'études et de séjour pourraient représenter d'autres alternatives. Dans le cadre de son engagement envers les États membres à soutenir une migration régulière et sûre, l'OIM cherchera à étendre son assistance sanitaire aux migrants et aux réfugiés par le biais d'examens médicaux avant l'embarquement et le départ, pour s'assurer que ceux-ci, y compris les travailleurs migrants, sont aptes à voyager.

2.

PERSPECTIVES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES



2. PERSPECTIVES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

2.1. CADRES ET INITIATIVES CONTINENTAUX ET RÉGIONAUX

L'Agenda 2063 définit sept aspirations⁶ pour lesquelles la réalisation de l'intégration des CER, la libre circulation des personnes, des biens et des services, la facilitation du transport et du commerce ainsi que le potentiel de développement des migrations sont essentiels. De nombreux cadres et protocoles continentaux et régionaux promeuvent ce programme. L'Union africaine a lancé plusieurs projets phares au niveau continental, d'une grande pertinence en matière de mobilité et de migration. Parmi ceux-ci, l'on peut citer la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA)⁷, le passeport africain et la libre circulation des personnes⁸, le marché unique du transport aérien africain⁹, ainsi que le concept « Faire taire les armes en Afrique » pour 2020¹⁰. Le cadre politique de migration pour l'Afrique et le plan d'action (2018-2030) mettent l'accent sur les liens entre la migration et le développement, notamment en reconnaissant l'importance de la diaspora pour le développement du continent, conformément à l'Agenda 2063. Le plan d'action triennal de l'Union africaine pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations en Afrique (2020-2022), témoigne l'engagement du continent en faveur d'une migration sûre, ordonnée et régulière. En ce qui concerne les aspects de mobilité des crises et de la réponse humanitaire, l'Union africaine a adopté la Convention de Kampala en 2009¹¹ qui souligne le rôle des États dans le soutien et la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et établit un lien entre les déplacements internes, les pratiques nocives, les conflits, les violations des droits de l'homme et les conséquences involontaires des projets de développement. L'Union africaine a également élaboré un cadre de politique humanitaire en 2015, mettant en lien l'aide humanitaire, la paix et la sécurité, les catastrophes naturelles et d'origine humaine, ainsi que les questions de développement. En outre, les gouvernements africains, lors de la septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en 2019, ont convenu d'aligner l'action en matière de climat et d'environnement sur les priorités de développement socioéconomique de l'Afrique.

⁶ Les sept aspirations de l'Union africaine sont : (a) une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ; (b) un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine ; (c) une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit ; (d) une Afrique pacifique et sûre ; (e) une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'éthique partagées ; (f) une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, et qui se soucie du bien-être des enfants ; et (g) une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire forte, unie, résiliente et influente sur la scène mondiale.

⁷ L'accord AfCFTA a été ratifié par cinq États membres de la région EHoA (Kenya, Rwanda, Ouganda, Djibouti et Éthiopie).

⁸ Cette initiative s'inscrit dans le cadre du protocole du traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.

⁹ Dans la région EHoA, le marché unique du transport aérien africain a été ratifié par l'Éthiopie.

¹⁰ « Silencing the Guns in Africa » (*Faire taire les armes en Afrique*) est une initiative phare visant à créer des conditions favorables au développement de l'Afrique en « mettant fin à toutes les guerres, conflits civils, violences sexistes, conflits violents et en prévenant les génocides sur le continent d'ici à 2020. » (Union africaine, Faire taire les Armes, section À propos. Disponible sur <https://au.int/en/flagships/silencing-guns-2020>.)

¹¹ Formellement, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur des pays en Afrique. Le texte intégral de la Convention est disponible à l'adresse suivante : <https://au.int/en/treaties/african-union-convention-protection-and-assistance-internally-displaced-persons-africa>.

Au niveau régional, l'IGAD, la CAE et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) promeuvent des cadres et protocoles de migration. La Communauté d'Afrique de l'Est a élaboré un cadre et un protocole relatifs à la libre circulation des travailleurs, qui comprend la délivrance de passeports CAE aux ressortissants de ses États membres. Le cadre régional des politiques migratoires de l'IGAD (RMPF) promeut la libre circulation des personnes et l'établissement de la résidence des ressortissants dans la région de l'IGAD. De ce cadre découlent le protocole sur la libre circulation des personnes et le protocole sur la transhumance. Le COMESA a adopté un régime de visa et un plan d'action sur la migration par le biais de son propre protocole sur la libre circulation des personnes, des travailleurs, des services et des droits d'établissement et de résidence afin d'accélérer l'intégration économique et de parvenir à un marché commun. La collaboration interrégionale au niveau des CER, telle que l'accord tripartite entre le COMESA, la CAE et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (2012), contribue également à l'intégration régionale. La région met également en place plusieurs mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration (MCIM), auxquels participe l'OIM en tant qu'observateur. En outre, l'Organisation fournit une aide aux secrétariats et/ou assure les fonctions de celui-ci¹².

2.2. PRIORITÉS CLÉS DU DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION

L'analyse des plans de développement nationaux des États membres, ainsi que des documents de planification similaires de l'Union africaine et des CER, a permis d'identifier les priorités stratégiques suivantes des États membres et des organismes régionaux¹³ :

- (a) Croissance économique inclusive et transformatrice, y compris l'accès à l'emploi, l'urbanisation et l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
- (b) Intégration régionale ;
- (c) Gouvernance, prévention des conflits, paix, sécurité, et état de droit ;
- (d) Préparation et réponse aux crises, résilience, changement climatique et gestion des ressources naturelles ;
- (e) Développement humain, inclusion sociale et services sociaux, y compris la santé et l'éducation.

Plusieurs priorités transversales, telles que le genre, les droits humains et les données, ont également été identifiées. L'OIM s'appuiera sur son mandat en matière de migration pour atteindre ces objectifs stratégiques spécifiques contribuant aux priorités de ses États membres dans la région.

¹² Il s'agit notamment du Dialogue régional sur la migration entre les États membres de l'IGAD (MID-IGAD) ; de l'Initiative de l'Union africaine et de la Corne de l'Afrique sur la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants (AU-HoAI) ; du Dialogue sur la migration du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne (ACP-EU MD) ; puis du Forum panafricain sur la migration (PAFOM). L'OIM s'est également engagée dans le Dialogue sur la migration entre les États membre du COMESA (MIDCOM), le Processus consultatif régional arabe sur la migration, puis fournit des services de secrétariat à l'UA-HoAI et soutient les secrétariats du MID-IGAD, du MIDCOM et du PAFOM.

¹³ Outre les plans de développement nationaux, cette analyse comprend les cadres stratégiques nationaux et les cadres de coopération des Nations Unies dans la région, ainsi que les documents de planification similaires de l'Union africaine et des CER. Les priorités stratégiques identifiées ne sont toutefois ni exhaustives, ni exclusives. Si les documents susmentionnés reprennent la plupart des mêmes priorités et objectifs que ceux identifiés dans la cartographie entreprise, d'autres moyens de regrouper les priorités pourraient être envisagés sur un même pied d'égalité.

2.3. PARTENAIRES CLÉS ACTUELS ET FUTURS

L'OIM s'engagera avec les partenaires clés de ses États membres, des CER, des Nations Unies, des institutions financières internationales et régionales, ainsi que des réseaux existants et les mettra à contribution pour réaliser sa stratégie régionale. En tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG), l'OIM soutiendra ses États membres dans la poursuite de l'Agenda 2030, en particulier par le truchement des équipes de pays des Nations Unies (UNCT) et des UNSDCF dans la région, ainsi qu'en contribuant aux dialogues régionaux sur la migration et le développement durable. Le Réseau des Nations Unies sur les migrations pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, ainsi que ceux qui sont progressivement mis en place au niveau des pays, joueront un rôle déterminant¹⁴. Les mécanismes nationaux de coordination en matière de migration seront essentiels pour engager les partenaires nationaux et promouvoir une approche pangouvernementale et pansociétale. D'autres partenaires seront identifiés dans le milieu universitaire et de la philanthropie ainsi qu'auprès de la société civile, des migrants, de la diaspora et du secteur privé, notamment par le biais du portail de connaissances et du centre de connexion du réseau des Nations Unies sur les migrations. L'OIM facilitera les forums, les événements et les occasions de créer des partenariats significatifs et d'explorer les travaux et les programmes communs avec les partenaires du développement. En alignant davantage ses programmes sur les priorités nationales de développement de ses États membres, notamment celles qui sont énoncées dans les cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), les plans de réponse humanitaire et autres instruments similaires de planification, l'OIM vise également à s'orienter vers un financement pluriannuel, plus important et fondé sur les stratégies des partenaires de développement.

En tant que membre du Comité permanent interinstitutions (IASC) puis chef du groupe sectoriel mondial pour la coordination et la gestion des camps, et grâce à sa participation active dans de nombreux autres groupes sectoriels, l'OIM restera à l'avant-garde des réponses humanitaires et reflétera son engagement dans les plans de réponse humanitaire de la région. L'Organisation fournira une aide aux équipes humanitaires des pays et établira des partenariats solides avec des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres acteurs de la société civile. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), elle explorera également de nouvelles synergies et favorisera la cohérence dans la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial pour les migrations et du Pacte mondial pour les réfugiés, ainsi que du Cadre d'action globale pour les réfugiés, par l'intermédiaire de la Coalition fondée sur les opportunités/enjeux (O/IBC) pour les déplacements et les migrations forcés du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable (R-UNSDG). L'OIM s'associera à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour le suivi et la révision du Pacte mondial pour les migrations au niveau régional. En s'appuyant sur la réponse actuelle à la COVID-19, l'OIM poursuivra son partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres agences des Nations Unies tout en s'acquittant du mandat qu'elle a reçu des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC) visant à aider les États Membres dans la surveillance des maladies aux points d'entrée et de contrôle, dans la gestion de l'information, dans le renforcement des capacités des États Membres, dans le diagnostic en laboratoire des infections dues à la COVID-19 et dans le déploiement du personnel médical de l'OIM venant en aide aux activités de réponse. D'autre part, l'Organisation s'associera au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le cadre stratégique du Secrétaire général des Nations Unies sur l'impact socioéconomique de la COVID-19, pour les questions liées aux migrations.

¹⁴ Au moment de la rédaction de la stratégie, des décisions visant à former un réseau des Nations Unies pour la migration avaient été prises en Éthiopie, à Djibouti et au Kenya, tandis que des discussions avaient été entamées au sein des équipes de pays des Nations Unies au Burundi et en Somalie.

Le Plan régional de réponse aux migrants (PRM) pour la Corne de l'Afrique et le Yémen demeurera la principale plateforme de l'OIM pour l'engagement des partenaires dans une réponse aux défis de la migration mixte au niveau régional. Ce plan est une stratégie axée sur les migrants vulnérables qui comprend des initiatives allant d'interventions humanitaires urgentes à des actions à moyen et long terme visant à s'attaquer aux facteurs de la migration, à renforcer les capacités locales pour une meilleure gestion de la migration et à fournir des infrastructures socioéconomiques pérennes pour aider les communautés d'origine, de transit et de destination. Alors que la mise en œuvre générale est dirigée par le gouvernement et soutenue par les Nations Unies, les ONG et d'autres partenaires, l'OIM dirige les efforts de coordination pour la mise en œuvre du plan, notamment de la gestion de l'information, le suivi et la présentation de rapports aux niveaux régional et national.



3.

PERSPECTIVES DE LA MIGRATION



3. PERSPECTIVES DE LA MIGRATION

3.1. PRINCIPALES TENDANCES EN MATIÈRE DE MIGRATION ET DE POLITIQUE DANS LA RÉGION

La région EHoA demeure très mobile. En 2019, le Centre régional de données pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (RDH)¹⁵ a enregistré près de 750 000 mouvements aux points de contrôle des flux à Djibouti, en Éthiopie, en Somalie et au Yémen (mouvements empruntant les principales routes migratoires de cette région) dus à divers facteurs. En effet, 58 % de ces mouvements étaient motivés par des raisons économiques, 12 % par des facteurs saisonniers (travail saisonnier et transhumance), 11 % par des questions liées aux conflits et 6 % par des catastrophes dues à des aléas naturels, tandis que 5 % étaient des mouvements à court terme. Les facteurs socioéconomiques comprennent de vastes disparités économiques au sein des pays (certaines régions reculées connaissent une marginalisation historique et un manque de services de base) et entre les régions, en particulier au niveau de la Corne de l'Afrique et des États du Golfe. La région compte une importante population de jeunes, soit au chômage, soit sous-employés, et souvent victime de conditions de travail très précaires. Sans une incursion significative sur le marché du travail pour créer des opportunités adaptées à cette population, beaucoup se tournent vers la recherche d'opportunités ailleurs, dans la région ou plus loin. La plupart des migrations ont été observées le long de la route de l'Est¹⁶ (63%), suivie de la route de la Corne de l'Afrique¹⁷ (33%), de la route du Nord¹⁸ (2%) et de la route du Sud¹⁹ (2%). L'on pense que la route du Sud est, en réalité, beaucoup plus empruntée que ce que les chiffres laissent supposer. Toutefois, en raison de la capacité limitée de collecte de données le long de cette route, ces mouvements ne sont pratiquement pas surveillés.

L'OIM reconnaît que le sexe et le genre d'une personne façonnent chaque étape de l'expérience migratoire, qu'elle soit forcée, volontaire ou quelque part entre les deux. La migration en provenance d'Afrique a toujours été un phénomène dominé par les hommes, qui a cependant considérablement changé au cours des dernières décennies avec les femmes africaines quittant leur pays de naissance pour se forger une nouvelle vie ailleurs. Le genre a également une influence sur les raisons de la migration, sur qui migre, sur le choix de destination, sur les modalités et les réseaux utilisés ainsi que sur les opportunités, les ressources disponibles dans le pays d'accueil, et les relations avec le pays d'origine. Les risques, les vulnérabilités et les besoins sont également déterminés en grande partie par le sexe, et varient souvent de manière drastique selon les groupes. En 2019, sur l'ensemble des mouvements suivis par le réseau de surveillance des flux, établi dans la région du Yémen et de la Corne de l'Afrique, 58 % des migrants étaient des hommes adultes, 24 % des femmes adultes et 18 % des enfants²⁰. Les recherches démontrent que les femmes sont plus susceptibles d'utiliser les voies légales pour migrer vers la péninsule arabique (le principal couloir de la région), qu'elles ont donc souvent des trajets relativement plus faciles et qu'elles

¹⁵ OIM, *Une région en mouvement : 2019 Aperçu de la mobilité dans l'Est et la Corne de l'Afrique ainsi que dans la péninsule arabe* (Nairobi, 2020). Disponible sur https://ronairobi.iom.int/sites/default/files/document/publications/IOM_RoMR_2019.pdf.

Le centre de données régional est disponible à l'adresse suivante : <https://ronairobi.iom.int/regional-data-hub-rdh>.

¹⁶ La route de l'Est recense les mouvements migratoires vers l'Arabie Saoudite et d'autres pays de la péninsule arabique.

¹⁷ La route de la Corne de l'Afrique concentre les mouvements vers et dans la Corne de l'Afrique (en Somalie, Éthiopie, Djibouti et Érythrée).

¹⁸ La route du Nord fait référence à la migration vers la partie nord du continent, et éventuellement plus loin vers l'Europe.

¹⁹ La route du Sud comprend la migration vers les pays situés dans la partie sud du continent (Kenya, République-Unie de Tanzanie) et plus loin vers l'Afrique du Sud.

²⁰ OIM, *Une région en mouvement* (voir note de bas de page 15).

ont tendance à trouver un emploi en Arabie saoudite plus facilement que les hommes. Parallèlement, un nombre croissant d'ouvrages documente l'exploitation à laquelle sont confrontées les travailleuses domestiques au Moyen-Orient²¹.

Parmi les grandes tendances mondiales et régionales qui influenceront les schémas migratoires dans les cinq prochaines années, citons les inégalités nationales et internationales, l'urbanisation, la numérisation, l'automatisation, les innovations dans le domaine de l'information et de la communication, les technologies de « réduction des distances », la transition démographique (avec une population jeune croissante et un plus grand nombre de femmes entrant sur le marché du travail), y compris la féminisation des migrations, et le changement climatique, parallèlement aux catastrophes naturelles et à la dégradation de l'environnement. Une compréhension de la dynamique de ces mégatendances et de leurs incidences, ainsi que des données pertinentes, sera nécessaire pour la gestion et la gouvernance futures des migrations dans la région. Au-delà de ceci, les facteurs spécifiques de migration et déterminants de la tâche de l'Organisation sont susceptibles d'inclure : (a) la promesse de paix et d'intégration régionale ; (b) la nature de plus en plus prolongée des crises, la fragilité et les ruptures potentielles ; (c) la nature de plus en plus enracinée de la criminalité transnationale organisée ; (d) la vulnérabilité persistante des migrants en situation irrégulière ; et (e) la réémergence continue des épidémies, pandémies, maladies zoonotiques et autres menaces pour la santé publique.

3.1.1. La promesse de paix et d'intégration régionale

Comme indiqué ci-dessus, et conformément à la stratégie continentale de l'OIM pour l'Afrique, qui vise à promouvoir un développement socioéconomique durable et inclusif, l'on dénote un appel croissant à l'intégration régionale et à la libre circulation des personnes, des biens et des services dans la région et sur l'ensemble du continent. La pandémie actuelle de COVID-19 pousse les États membres à fermer leurs frontières et à restreindre la mobilité, limitant ainsi la migration comme moyen de subsistance pour des milliers de personnes et réduisant son potentiel en tant que moteur de la croissance socioéconomique. Ces restrictions pourraient, avec le temps, en venir à miner les protocoles de libre circulation dans la région et à renverser les avancées antérieures.

Après des années de conflit dans la région, des développements prometteurs en faveur de la paix ont eu lieu. Comme le souligne la stratégie régionale globale de prévention pour la Corne de l'Afrique, l'accord de paix de 2018 entre l'Éthiopie et l'Érythrée en est la manifestation la plus marquante. Ce rapprochement constitue une base pour une croissance économique et inclusive et offre un potentiel pour une plus grande intégration régionale. La formation d'un gouvernement d'unité nationale de transition au Soudan du Sud marque la fin de la guerre et une nouvelle aube, et malgré des attaques récurrentes et une fragilité prolongée, la situation en Somalie évolue par intermittence vers un contexte plus pacifique.

²¹ OIM, *Le désir de s'épanouir indépendamment du risque : Perception des risques, attentes et expériences de migration des jeunes Éthiopiens migrant le long de la route de l'Est vers la péninsule arabique* (Nairobi, 2020), disponible sur https://ronairobi.iom.int/sites/default/files/document/publications/OM%20RDH%20Eastern%20Route%20Research_Background%20Analysis_Obock%20Djibouti.pdf ; Meaza Ayalew, Geremew Aklessa et Nikrote Laiboni, *Migration de la main-d'œuvre féminine le long du corridor Afrique-Moyen-Orient : expériences des travailleurs domestiques migrants d'Éthiopie* (Addis Abeba, Alliance mondiale contre la traite des femmes (GAATW)), disponible à l'adresse suivante : www.gaatw.org/publications/Ethiopia_Country_Report.pdf.

3.1.2. Des crises de plus en plus longues, fragilité et ruptures potentielles

À la fin de 2019, l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique faisait état d'environ 6,3 millions de personnes déplacées et 3,5 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile. La plupart des pays de la région demeurent touchés par des catastrophes naturelles et des conflits prolongés chroniques, qui créent de nouvelles vagues de déplacements forcés et exacerbent les besoins humanitaires existants. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont des facteurs croissants de migration forcée. En effet, les nouveaux déplacements en 2019 ont été, en grande partie, déclenchés par des risques hydrométéorologiques. La sécheresse prolongée et grave dans la région de la Corne de l'Afrique, ainsi que les inondations dévastatrices à la suite de pluies diluviennes sans précédent, ont également entraîné une invasion de criquets dans toute l'Afrique de l'Est. La situation s'est aggravée par les déplacements de population provoqués par les conflits, alimentés par l'instabilité et l'insécurité persistantes en Somalie et au Soudan du Sud, tandis que les affrontements intercommunautaires liés aux tensions ethniques et aux vols de bétail ont été particulièrement importants en Éthiopie et au Soudan du Sud. En outre, l'extrémisme violent joue un rôle déstabilisateur critique dans certains pays de la région, en sapant l'accès à l'aide humanitaire et les efforts de développement, en alimentant les conflits et en exploitant les répercussions économiques de diverses crises pour accroître le recrutement, notamment des jeunes. La malnutrition, les infections graves des voies respiratoires et les maladies hydriques (notamment le choléra et la diarrhée aqueuse aiguë) ont été signalées chez les migrants et les populations déplacées dans les pays fragiles. Pendant ce temps, les crises sanitaires ont continué dans la région. L'épidémie d'Ebola ayant été déclarée par l'OMS comme une « urgence de santé publique de portée internationale » en juillet 2019, a pu finalement être contenue à la frontière de la République démocratique du Congo. Plus tard, en 2020, la pandémie de COVID-19 a entraîné une fermeture importante des frontières et l'adoption d'autres mesures de confinement pour la santé publique²². Cette dernière crise, aux dimensions mondiales, a eu un impact significatif sur le fonctionnement central des sociétés à travers le monde. S'il est clair que les répercussions socioéconomiques seront considérables, ses effets à plus long terme sur les schémas migratoires et les régimes de mobilité, ainsi que sur les conditions de fonctionnement de l'OIM, sont encore mal évalués²³.

La nature et l'ampleur des déplacements forcés dans la région présentent des défis humanitaires et de développement, qui nécessitent une action concertée de la part de la communauté internationale. S'attaquer aux causes profondes des crises et des mouvements de population qui y sont associés, doit s'inscrire dans des approches à plus long terme s'axant sur la reprise, la transition et le développement durable. La communauté internationale doit répondre aux crises en comprenant que la migration est une conséquence inévitable et que les efforts de relance et de transition doivent tenir compte des besoins des migrants et de leurs communautés. Cela inclut les besoins spécifiques des femmes et des filles, y compris les obstacles à la santé sexuelle et reproductive avant, pendant et après les crises humanitaires. L'OIM reconnaît également que la violence sexuelle et sexiste, la traite de personnes et la prostitution, ainsi que les grossesses et mariages forcés, sont des questions essentielles à traiter dans ce contexte.

Un soutien aux gouvernements sera nécessaire, notamment pour accroître leurs engagements en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, en particulier par rapport aux besoins des migrants et des autres populations vulnérables.

²² OIM, *Une région en mouvement* (voir note de bas de page 20).

²³ Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), *La Covid-19 en Afrique : Protéger les vies et les économies* (Addis-Abeba, 2020). Disponible sur <https://uneca.org/publications/covid-19-africa-protecting-lives-and-economies>.

3.1.3. Une criminalité transnationale organisée de plus en plus ancrée

La région de la grande Corne de l'Afrique est en train de devenir l'une des plus dynamiques du continent en termes de mobilité humaine. Elle devient ainsi une cible facile pour les organisations criminelles transnationales impliquées dans le trafic illicite des êtres humains, la traite de personnes, les transferts illicites d'argent et l'extrémisme violent. La traite et le trafic illicite de migrants transfrontaliers s'étendent vers le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe²⁴.

Le trafic illicite de migrants dans la région est dû à des facteurs tels que les disparités économiques croissantes, les possibilités d'emploi plus nombreuses à l'étranger, les obstacles accrus à la migration régulière, le manque de sensibilisation aux risques de la migration irrégulière et aux voies alternatives, ainsi qu'aux progrès technologiques en matière de transport et de communication, avec pour multiplicateur de risques le changement climatique. La traite et le trafic sont associés aux frontières nationales, généralement poreuses, de la région et contribuent à l'érosion de l'État de droit, à la corruption et aux violations des droits humains des migrants.

Le partage insuffisant des informations, notamment entre les institutions travaillant aux frontières aériennes, maritimes et terrestres, ainsi que l'utilisation inadéquate des données et des capacités institutionnelles de surveillance des mouvements de personnes, empêchent les États membres, les CER et l'Union africaine de réagir efficacement.

3.1.4. Vulnérabilités persistantes des migrants en situation irrégulière

Les inégalités interrégionales, en particulier entre la Corne de l'Afrique et la région du Golfe le long de la route de l'Est, mais aussi plus loin par rapport à l'Europe au Nord et à l'Afrique du Sud au Sud, motivent les personnes à migrer irrégulièrement hors de la région, principalement à la recherche de meilleures opportunités économiques. Cette irrégularité augmente le risque que les migrants soient victimes de trafic illicite de personnes et d'autres formes de violence, d'exploitation et de mauvais traitements, y compris de violence sexuelle et sexiste, avant le départ, en transit, à l'arrivée et de retour dans leurs pays d'origine. Ces voyages impliquent également une exposition à la déshydratation, à la famine et, lors de voyages en mer, aux dangers d'un débarquement forcé en eaux profondes et au chavirement des bateaux surchargés²⁵. À leur arrivée à destination, les migrants (surtout les femmes et les enfants) sont en proie à des risques d'enlèvements de la part de passeurs et des trafiquants, ce qui démontre que ces derniers travaillent souvent ensemble²⁶. La région connaît un nombre constant de retours de l'étranger, dont beaucoup sont de nature involontaire. En 2019, 120 825 ressortissants éthiopiens et plus de 5 000 ressortissants somaliens ont été renvoyés d'Arabie saoudite²⁷. Avec le début de la pandémie de COVID-19 et la fermeture des frontières qui en découle, des milliers de migrants se sont retrouvés bloqués dans la région, notamment à Djibouti et en Somalie, le long de la route de l'Est. Entre-temps, les retours non coordonnés ont posé des problèmes pour garantir la mise en place de mesures de santé publique appropriées pour les migrants et les communautés d'accueil. En outre, la crise a exacerbé la xénophobie et les traitements discriminatoires envers les migrants, avec des ramifications allant bien au-delà de la région.

²⁴ OIM et IGAD, Traite des êtres humains et trafic illicite de migrants dans le contexte des flux migratoires mixtes : État des lieux dans la région de l'IGAD. Document de référence pour le sixième processus consultatif régional de l'IGAD sur la migration (IGAD PCR), Djibouti, le 28 octobre 2015.

²⁵ OIM, *Déplacements fatals : Suivi des vies perdues lors de la migration* (Genève, 2014). Disponible sur https://publications.iom.int/system/files/pdf/fataljourneys_countingtheuncounted.pdf.

²⁶ Katrin Marchand, Julia Reinold et Raphael Dias e Silva, *Étude sur les routes migratoires dans l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique* (Maastricht, Université de Maastricht, 2017).

²⁷ OIM, *Une région en mouvement* (voir note de bas de page 20).

3.1.5. La résurgence continue des épidémies, pandémies, maladies zoonotiques et autres menaces pour la santé publique

La COVID-19 rappelle les effets dévastateurs sur la santé publique de la résurgence continue des épidémies et des pandémies, ainsi que la tendance alarmante et croissante des maladies zoonotiques²⁸. L'on a constaté que le bétail sert de pont entre les maladies observées chez la faune sauvage et les maladies humaines, et puisque le changement climatique et la dégradation de l'environnement obligent les populations croissantes à empiéter davantage sur les habitats naturels, le risque de transmission qui se situe à l'interface entre l'homme, l'animal et l'environnement, est réel²⁹. L'une des principales populations à risque dans la région EHoA sont les pasteurs³⁰. La crise de la COVID-19 souligne l'importance de se préparer aux futures pandémies, et que le lien entre migration, le changement climatique et la santé doit être prioritaire. L'accent doit être mis sur la prévention et la préparation. Le changement climatique et son effet multiplicateur sur la dégradation de l'environnement devraient entraîner une augmentation de la fréquence des risques sanitaires liés au climat et des décès dus à la malnutrition, de même qu'une propagation accrue des maladies à transmission vectorielle, telles que la malaria, la dengue, le stress thermique, etc.. En tout état de cause, de nombreux migrants qui se déplacent du fait des changements climatiques, des situations de dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles se heurtent souvent à des obstacles importants pour accéder aux services sociaux et de santé essentiels³¹.

²⁸ Parmi les exemples d'épidémies zoonotiques du passé récent, citons le virus Ebola, la grippe aviaire, le MERS, le SRAS et le Zika.

²⁹ UNEP, « Les coronavirus : sont-ils là pour rester ? », section Actualités et nouvelles, le 3 avril 2020. Disponible sur www.unenvironment.org/news-and-stories/story/coronaviruses-are-they-here-stay.

³⁰ Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, *PARCS : Le Journal international des aires protégées et de conservation : Développer les capacités pour une planète protégée*, 25(1) (Gland, Suisse, 2019).

³¹ OIM, *Les migrants et la pandémie de COVID-19 : Une analyse initiale*, Migration Research Series, No. 60 (Genève, 2020). Disponible sur <https://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs-60.pdf>.

4.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES RÉGIONAUX ET NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION DE L'OIM



4. OBJECTIFS STRATÉGIQUES RÉGIONAUX ET NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION DE L'OIM

En réponse aux tendances et aux priorités de développement de ses États membres, de l'Union africaine et des CER, puis en conjonction avec les cadres internationaux et régionaux, l'OIM a identifié sept objectifs stratégiques régionaux³². Ces objectifs stratégiques ont été regroupés sous les trois piliers de la vision stratégique de l'OIM (*résilience*, *mobilité* et *gouvernance*), comme indiqué dans cette section.

4.1. RÉSILIENCE

En réponse à la *promesse de paix ; la nature de plus en plus prolongée des crises, la fragilité et les ruptures potentielles ; la vulnérabilité persistante des migrants en situation irrégulière ; et la résurgence continue des épidémies, pandémies, maladies zoonotiques et autres menaces pour la santé publique*, l'OIM redoublera ses efforts en matière de réponse humanitaire en s'axant sur la résilience. À cet effet, l'OIM s'engagera à travers le « contiguum » HDPN³³. Cela comprendra, entre autres, l'alerte précoce et la prévention, la préparation et la réponse aux crises (notamment en cas d'épidémies), des mesures de protection le long des routes migratoires, des interventions communautaires pour s'attaquer aux facteurs défavorables des déplacements et de la migration irrégulière, et des programmes de transition et de reprise, conformément à son cadre opérationnel en cas de crise migratoire.

4.1.1. Priorité 1 : Atténuer les facteurs négatifs de déplacement et de migration irrégulière

Notant le rôle des inégalités internes, notamment en ce qui concerne l'accès aux services de base et à un travail décent, ainsi que du changement climatique en tant que facteurs clés de la migration interne, l'OIM intensifiera considérablement ses efforts pour s'attaquer aux facteurs négatifs de la migration irrégulière, en particulier par des approches locales de développement communautaire de la réintégration, et aux facteurs négatifs dans les zones à forte migration vers l'extérieur. Elle le fera de manière à renforcer la cohésion sociale entre les migrants et les communautés d'accueil et à promouvoir la confiance, en particulier dans les contextes fragiles et de post-conflits, en aidant par exemple les autorités locales à élaborer des plans d'action communautaires en collaboration avec les membres de la communauté, y compris les personnes déplacées à l'intérieur des pays et les rapatriés, et à définir ainsi des visions et des priorités communes et inclusives pour la coexistence pacifique et le développement durable. L'OIM explorera également des solutions axées sur l'emploi dans les zones à forte migration vers l'extérieur. Celles-ci profiteront à tous les membres de la communauté, pas seulement aux migrants. Ces mesures seront mises en œuvre par le biais de partenariats public-privé avec les banques multilatérales de développement (BMD)

³² Ces objectifs stratégiques répondent aux piliers décrits dans la vision stratégique de l'Organisation. Le cadre des résultats stratégiques (CRS) de l'OIM et ses quatre objectifs : *réponse humanitaire* (CRS objectif 1), *résilience* (objectif 2), *mobilité* (objectif 3) et *gouvernance* (objectif 4) reprennent les domaines mis en évidence dans la vision stratégique. Les objectifs de cette stratégie seront abordés par le biais d'approches multithématiques coordonnées afin de contribuer à des objectifs régionaux plus larges.

³³ Les spécialistes du HDPN ont tendance à parler d'un « contiguum » pour indiquer que le processus n'est pas linéaire. C'est-à-dire qu'il commence par la réponse humanitaire, puis par le développement et fini par la paix. Il s'agit plutôt d'efforts simultanés qui se chevauchent et se renforcent, que l'on peut qualifier de contigus et, par conséquent, de « contiguum ».

et les autres partenaires des Nations Unies pour la création d'emplois, le développement continu des compétences et la formation. Cela permettra en fin de compte de favoriser la priorité des États membres visant à assurer le [développement humain et les services sociaux](#), et une [croissance économique inclusive et transformatrice](#).

La réduction des déplacements dus aux conflits et au climat, en particulier des déplacements prolongés, est essentielle pour la région EHOA. Cela pourrait nécessiter une nouvelle approche de la réduction des risques de catastrophe (RRC) allant au-delà des interventions à court terme, avec une attention particulière portée à la gouvernance et à l'intégration de la migration dans les stratégies de RRC aux niveaux communautaire, national et régional. Une feuille de route sur la réduction des risques de catastrophe en faveur d'un engagement dans la région, fournirait aux bureaux nationaux de l'OIM des orientations supplémentaires pour leur programmation et permettrait de promouvoir le lien existant entre ceux-ci et les interventions en matière de migration, d'environnement et de changement climatique (MECC).

Pour renforcer la [résilience, répondre au changement climatique et promouvoir la gestion des ressources naturelles](#), l'OIM s'attachera à obtenir des données de base par la recherche sur les tendances migratoires dues aux changements climatiques et environnementaux, notamment par le biais de son centre régional de données pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (RDH). L'Organisation visera également à soutenir les législateurs et les décideurs en matière de politique et de planification puis à fournir un soutien technique et à intégrer la MECC dans ses programmes, en mettant l'accent sur l'atténuation des risques. Cela permettra d'aider à établir des prévisions et à renforcer la capacité des États membres à faire face à un nombre accru de personnes entrant et sortant de situations de vulnérabilité, découlant d'une série de facteurs complexes. L'Organisation s'efforcera de comprendre comment la dégradation de l'environnement et le changement climatique influent sur l'instabilité, les inégalités et d'autres facteurs de migration tels que la transhumance, et interagissent avec ceux-ci. Les nouveaux enjeux sanitaires liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, tels que la tendance aux zoonoses ou maladies zoonotiques, seront étudiés, en mettant l'accent sur la prévention et la préparation. Le soutien de l'OIM se focalisera sur les populations les plus vulnérables, afin de faire face aux effets néfastes de l'apparition rapide et lente des incidences climatiques, tout en recherchant, à long terme, des solutions d'adaptation durables.

L'OIM aidera ses États membres à intégrer la migration dans les principaux plans et politiques relatifs à l'environnement et au changement climatique, à tenir compte des considérations connexes dans les politiques et la législation en matière de migration, ainsi qu'à préparer et à suivre les processus mondiaux, tels que la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la mise en place des objectifs du Pacte mondial pour les migrations concernant les facteurs défavorables (objectif 2) et les voies de migration régulière (objectif 5). L'OIM adoptera une approche plus dynamique, stratégique et coordonnée des politiques et programmes sur la migration, l'environnement et le changement climatique (MECC), en s'intéressant aux questions émergentes, aux innovations technologiques, ainsi qu'aux interventions avec des partenaires nouveaux et existants, tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'ONU-Habitat, la CAE, l'IGAD et ses institutions (le Centre de prévision et d'application climatiques de l'IGAD (ICPAC) et le Centre de l'IGAD pour les zones pastorales et le développement de l'élevage (ICPALD), ainsi que le secteur privé.

4.1.2. Priorité 2 : Promouvoir et fournir une assistance et une protection rapides et efficaces aux populations menacées et/ou touchées par une crise

L'OIM soutiendra la **préparation aux crises** et continuera à fournir des **réponses** humanitaires rapides et efficaces selon les principes humanitaires et les considérations de genre. D'une part, il s'agira notamment de mieux comprendre la manière dont le genre affecte les personnes en situation de crise et modifie les rôles et relations entre les sexes. D'autre part, l'Organisation s'efforcera de répondre aux besoins de protection et d'assistance spécifiques au genre, de prévenir et de réagir face à l'émergence de nouvelles formes de violence sexiste et de renforcer les capacités relatives aux questions de genre afin d'être en mesure de réagir aux crises. L'OIM aidera les États membres et les CER à sauver et à protéger des vies, puis à réduire la morbidité lors de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexes.

En réponse à la **réémergence continue des épidémies, pandémies, maladies zoonotiques et autres menaces pour la santé publique**, l'OIM s'appuiera sur son expérience en matière d'épidémie de virus Ebola et de la COVID-19 pour accentuer son soutien aux États membres en matière de résilience sanitaire et de préparation aux épidémies, ainsi que dans les domaines de la surveillance, la détection et la réponse. Grâce à son rôle de chef de file aux points d'entrée et aux passages des frontières terrestres, l'OIM, de concert avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique et les centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC), aidera les États membres à renforcer les capacités de base du Règlement sanitaire international. L'Organisation assurera la prestation directe des services de soins de santé primaires, de santé mentale et de soutien psychosocial qui en découle, aux migrants vulnérables, aux populations d'accueil et aux fonctionnaires gouvernementaux, par le déploiement du personnel et d'équipes d'intervention rapide, ainsi que de ses laboratoires et cliniques de santé. Elle poursuivra son programme primordial d'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire grâce à son réseau de centres et de laboratoires d'évaluation sanitaire présent dans toute la région. Grâce à un dépistage médical et à une éducation sanitaire avant l'embarquement, l'Organisation contribuera ainsi à des migrations sûres, ordonnées et saines. En effet, ceci permettra de s'assurer que les migrants et les réfugiés soient aptes à voyager. Ce soutien sera fourni dans des contextes humanitaires et de développement visant à garantir que les migrants et les personnes déplacées ne soient pas laissés pour compte.

En réponse aux **vulnérabilités persistantes des migrants en situation irrégulière**, l'OIM proposera une approche de la migration, de la protection et de l'assistance fondée sur les principes de son *Manuel sur la protection et l'aide aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements*³⁴. L'Organisation encouragera des approches de réintégration pérenne, conformément à sa prochaine politique en matière de retour et de réintégration, notamment en aidant les gouvernements à s'approprier progressivement du processus de retour et de réintégration, et en s'appuyant sur l'approche intégrée de la réintégration élaborée dans le cadre de l'initiative conjointe entre l'Union européenne et l'OIM pour la réintégration et la protection des migrants. L'OIM aidera les États membres à proposer des alternatives à la détention dans la région EHoA, conformément à l'objectif 13 du Pacte mondial pour les migrations, et à intensifier leurs efforts de lutter contre les perceptions négatives des migrants, conformément à l'objectif 17 du Pacte mondial. La promotion de la protection de l'enfance et la fin de la détention des enfants dans les principaux cadres régionaux seront essentielles pour remédier aux vulnérabilités spécifiques des enfants pendant le cycle de migration. L'outil d'examen de la vulnérabilité des migrants de l'OIM sera un instrument clé pour identifier les besoins des femmes, hommes, filles

³⁴ OIM, *Manuel sur la protection et l'aide aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements* (Genève, 2019). Disponible sur <https://publications.iom.int/books/iom-handbook-migrants-vulnerable-violence-exploitation-and-abuse>.

et garçons migrants et pour analyser les facteurs qui contribuent à leur vulnérabilité et résilience. L'outil fournit, en outre, des informations sur les programmes de diminution de la vulnérabilité, sur la réduction des dommages et sur les solutions intégrales et pérennes. Des efforts seront également déployés pour aider les gouvernements à renforcer la protection et la coopération consulaires afin d'aider les migrants en situation de vulnérabilité en dehors de la région, conformément à l'objectif 14 du Pacte mondial pour les migrations et comme le préconise le Forum Ministériel Régional sur les questions de Migrations³⁵.

Une attention accrue sera accordée à la route du Sud, qui a moins retenu l'attention que la route de l'Est vers la péninsule arabique et la route du Nord vers l'Europe. L'OIM consolidera et améliorera son réseau de centres de réponse pour les migrants (MRC) et s'efforcera d'apporter des réponses équitables et intégrales le long de toutes les routes régionales. Les pays de la région encourageront également la collecte et l'utilisation de données fiables sur la santé des migrants ainsi que des variables sur la migration qui intègrent, analysent et contrôlent systématiquement les données de santé.

4.1.3. Priorité 3 : Promouvoir des solutions durables et la réintégration des personnes déplacées et des migrants de retour

Afin d'inciter une meilleure **gouvernance, paix et sécurité**, et **État de droit**, l'OIM développera des mesures traditionnelles de consolidation de la paix, de désarmement, de démobilisation, de réintégration (DDR), de prévention de l'extrémisme violent (PVE) et de stabilisation des communautés. En renforçant la cohésion sociale, la confiance et la stabilité dans des environnements à haut risque et imprévisibles, tout en s'attaquant aux impacts à long terme et aux facteurs de vulnérabilité, il sera possible de créer des conditions plus propices à une résolution de la crise et de développer des efforts à plus long terme, conformément à la recommandation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour le HDPN³⁶. À ce titre, l'OIM donnera la priorité à la prévention et à la protection contre de nouveaux déplacements, ainsi qu'aux solutions durables aux crises et aux déplacements prolongés dans le cadre de son nouveau mode de travail³⁷. Les efforts de développement seront poursuivis par le biais de partenariats avec des BMD telles que la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale. En ciblant les jeunes, bon nombre de ces initiatives servent l'objectif **d'autonomisation des jeunes**. L'OIM développera une approche régionale de consolidation de la paix pour renforcer son opérationnalisation du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix. Notant l'importance d'un secteur de la sécurité responsable et efficace pour mettre fin aux crises prolongées et promouvoir des solutions durables aux déplacements, l'OIM pourrait élargir son soutien aux processus de consolidation de la paix par le biais de programmes de réforme du secteur de la sécurité. D'autres aspects devront être pris en compte dans les programmes tels que la gouvernance environnementale et la gestion des ressources naturelles pour renforcer la consolidation de la paix.

³⁵ Comme indiqué dans le communiqué du Forum ministériel régional sur l'harmonisation des politiques en matière de migration de main-d'œuvre en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique : Une approche unie pour une migration sûre, régulière et humaine des travailleurs migrants (21 janvier 2020). Le Forum Ministériel Régional sur les questions de Migrations définit les actions prioritaires pour la collaboration interétatique en matière d'assistance diplomatique et consulaire aux travailleurs migrants, en particulier, dans les pays où certains États n'ont pas de représentation diplomatique.

³⁶ OCDE, Recommandation du Comité d'aide au développement sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix (OECD/LEGAL/5019) (Paris, 2020). Disponible sur <https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/643/643.en.pdf>.

³⁷ Un élément central du nouveau mode de travail est l'adoption d'approches conjointes (évaluations, analyse, planification, programmation et/ou financement) vers ce que l'on appelle les résultats collectifs, en tant qu'outil de transformation permettant de rassembler les acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix autour des mêmes priorités et objectifs susceptibles de réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité en vue d'accélérer l'atteinte des ODD.

4.2. MOBILITÉ

L'intégration régionale et la facilitation de la mobilité de manière plus générale, sont les moyens les plus rapides pour qu'une organisation telle que l'OIM, dont le mandat se centre sur la migration, puisse contribuer aux objectifs nationaux et régionaux de **croissance économique inclusive et transformatrice** and **d'une prise d'autonomie des jeunes et des femmes**. L'Organisation s'efforcera d'intégrer la migration dans les programmes de développement et de favoriser l'autonomisation des migrants pour qu'ils puissent contribuer au développement durable. Cela sera d'autant plus important compte tenu de la nécessité d'aider les États membres et les migrants à faire face aux impacts socioéconomiques de la COVID-19.

4.2.1. Priorité 4 : Faciliter la mobilité et encourager l'intégration régionale

Afin de promouvoir le potentiel de l'intégration régionale, l'OIM soutiendra les efforts de ses États membres, l'Union africaine et les CER pour ce qui est de la dimension de la mobilité. La coopération régionale en matière de libre circulation demeure un défi en raison des capacités et des ressources inadéquates des États membres, ainsi que des programmes et des priorités politiques contradictoires. Les restrictions de mobilité imposées par la COVID-19 ont aggravé cette situation. Il est donc possible pour l'OIM de travailler avec l'Union africaine, les CER et les États membres de la région pour s'assurer que l'élan et l'engagement en faveur des protocoles régionaux de libre circulation des personnes se maintiennent, pour inclure davantage la migration dans leurs protocoles et cadres, pour aider les États membres à mettre en place les protocoles de libre circulation pertinents et pour renforcer la capacité des États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et cadres migratoires pertinents.

Dans la région EHoA, l'OIM est bien placée pour aider les États membres sur les questions de gouvernance des migrations et d'intégration régionale par le biais du Programme prioritaire conjoint sur la migration de la main-d'œuvre (JLMP), ainsi que par son soutien aux capacités de gestion des migrations des États membres dans le cadre du Programme pour une meilleure gestion de la migration et du Programme régional sur la migration en Afrique, notamment en augmentant son soutien politique et le renforcement des capacités dans le domaine de la migration. Les partenariats avec l'Union africaine et les CER seront approfondis, ainsi qu'avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'un des partenaires actuels du JLMP. Par le biais du JLMP, du Forum Ministériel Régional sur les questions de Migrations³⁸ et d'autres initiatives existantes, l'OIM engagera ses États Membres à élaborer des politiques migratoires de main-d'œuvre appropriées et adaptées, puis à renforcer la collecte de données en identifiant les possibilités d'utilisation, d'analyse et de diffusion des données administratives et des nouvelles ressources de données dans la région pour promouvoir une coordination interétatique et inter-CER. Le Centre africain de renforcement des capacités (ACBC) étendra son soutien en matière de renforcement des capacités au-delà de l'immigration et de la gestion des frontières pour apporter une aide plus complète aux CER et aux États membres en matière de gestion des migrations, en particulier en ce qui concerne les données.

³⁸ Comme indiqué dans le communiqué du Forum ministériel régional sur l'harmonisation des politiques migratoires de main-d'œuvre en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique : Une approche commune sur la migration de main-d'œuvre sûre, régulière et humaine (21 janvier 2020), le Forum Ministériel Régional sur les questions de Migrations définit les actions prioritaires pour l'élaboration de politiques efficaces en matière de migration de main-d'œuvre et pour la rédaction, la négociation et la mise en œuvre d'accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre.

Pour faciliter la mobilité, l'Organisation accentuera également son soutien aux États membres et aux CER en matière d'immigration et de gestion des frontières, notamment par la création et le renforcement des capacités d'un nombre croissant de « postes frontières à guichet unique » et par un soutien à la rationalisation des processus, à la gestion de l'information et à la capacité institutionnelle à gérer les frontières de façon efficace. À cet égard, le partenariat actuel avec TradeMark East Africa (TMEA) est essentiel. L'OIM encouragera ses États membres et d'autres partenaires à faciliter les mouvements et le commerce le long des routes maritimes. Elle continuera à explorer la façon d'aider et d'étendre ce soutien au domaine de la gestion de l'identité, notamment en profitant de tout le potentiel de l'enregistrement et de l'identification numériques, que ce soit pour faciliter les voies de migration et de mobilité régulières, gérer les frontières ou encore faciliter l'accès des migrants aux services.

4.2.2. Priorité 5 : Promouvoir l'inclusion et les conditions d'autonomisation des migrants et de la diaspora afin qu'ils contribuent au développement durable

L'OIM donnera aux migrants et à la diaspora les moyens d'agir en tant qu'agents d'une [croissance économique transformatrice et inclusive](#), notamment en soutenant le retour temporaire de ressortissants qualifiés en vue de combler les lacunes critiques de compétences dans des secteurs clés de l'économie des États membres (par exemple la santé et l'éducation). Elle veillera à les engager soit à distance, soit par le développement du secteur privé, l'investissement ou la promotion de l'innovation et du commerce. Pour [plus de prise d'autonomie des femmes](#), l'OIM s'efforcera de comprendre comment le genre interagit avec la migration. L'organisation cherchera également à fournir une réponse en conséquence, notamment par l'intégration de la dimension de genre dans les cadres de migration de main-d'œuvre, dans un effort de réponse face aux besoins et capacités spécifiques de tous, par opposition à la perpétuation des inégalités. De par son travail, l'OIM plaidera en faveur de l'égalité des droits en matière d'emploi et de mobilité, combattra les pratiques migratoires discriminatoires, les risques et les vulnérabilités, et répondra aux déterminants sexospécifiques ou liés au sexe pour l'accès aux services sociaux, à la croissance économique ainsi qu'au développement des capacités et des compétences. Elle assurera la diversité et l'intégration dans les consultations puis la participation aux activités, et examinera comment la migration influence les rôles et les relations entre les sexes.

Pour [promouvoir le développement humain et l'accès aux services sociaux](#), l'Organisation encouragera l'établissement de conditions de travail décentes pour les travailleurs migrants et la protection des droits des travailleurs migrants, en collaborant étroitement avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, y compris l'OIT. Il s'agira notamment de promouvoir un recrutement éthique, de s'attaquer aux obstacles à l'accès aux marchés du travail, en particulier pour les travailleuses migrantes, de promouvoir la reconnaissance mutuelle des qualifications, des capacités et des compétences entre les pays, ainsi que l'inclusion et la transférabilité des prestations de sécurité sociale acquises. L'intégration régionale, les accords bilatéraux sur la migration de la main-d'œuvre et la coopération régionale visant à promouvoir la négociation collective vis-à-vis d'autres régions et de pays tiers, sont des vecteurs essentiels à cet effet. Un soutien sera fourni pour renforcer les cadres réglementaires en vue d'un recrutement éthique et équitable, et pour améliorer la capacité des gouvernements et des agences de recrutement en la matière. Dans le contexte de la migration, l'OIM étendra également ses évaluations sanitaires aux travailleurs migrants. Pour une meilleure intégration régionale, l'Organisation fera la promotion de la santé et les droits sexuels et reproductifs des migrants et aidera les États membres à renforcer les programmes de santé publique afin de réduire les inégalités en matière de santé, notamment en permettant aux migrants de bénéficier progressivement d'une couverture sanitaire

universelle. L'accès pour les migrants à la protection sociale et au financement de la santé, de même que le soutien aux États membres pour qu'ils conservent leur personnel de santé, seront également promues. L'OIM renforcera ses services de soins de santé primaires et la prestation de services de santé non discriminatoires afin de compléter les efforts des gouvernements pour faire face aux besoins de santé des migrants et des communautés d'accueil.

4.3. GOUVERNANCE

La **gouvernance** efficace est une priorité essentielle pour de nombreux États membres de la région. Comme le reconnaît l'Agenda 2030, des politiques migratoires bien planifiées et bien gérées sont essentielles pour garantir une migration sûre, ordonnée et régulière. L'OIM donnera donc la priorité aux efforts visant à soutenir les capacités des États membres en matière de gouvernance des migrations.

4.3.1. Priorité 6 : Promouvoir des structures pangouvernementales solides, des politiques cohérentes et des cadres normatifs soutenant les migrations aux niveaux sous-national, national, régional et international en faveur des objectifs de développement durable

L'OIM apportera un soutien politique plus efficace à ses États membres afin de poursuivre une approche pangouvernementale et pansociétale, puis d'assurer la cohérence des politiques avec des stratégies de développement durable plus larges. À cet effet, l'OIM favorisera la mise en œuvre et le suivi des engagements pris par les États membres dans le cadre du Pacte mondial pour les migrations, notamment par le biais du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

Pour faciliter la gestion et la coordination de la gouvernance des migrations entre les organismes gouvernementaux, l'OIM coopérera avec l'IGAD, la CAE, le COMESA, les MSCI de la région ainsi qu'avec les différents États membres (y compris leurs organismes nationaux de statistiques) pour la production, l'harmonisation et la comparabilité des données sur les migrations, la collecte et la gestion des données, l'utilisation des données pour l'élaboration de politique, la mise en place de cadres nationaux de gouvernance des données sur les migrations et de protocoles de partage des données entre les agences, puis finalement pour aider à rendre compte des engagements internationaux. De plus, l'OIM organisera des activités de renforcement des capacités adaptées aux États membres. Elle fournira un soutien technique visant à améliorer la capacité de gestion de l'information des homologues gouvernementaux impliqués dans la fourniture d'une assistance aux migrants de retour. Compte tenu de l'actuelle pandémie de COVID-19, l'OIM multipliera ses interventions et ses partenariats pour le renforcement des capacités dans les domaines de la santé des migrants ainsi que pour la mise en œuvre d'actions politiques et diplomatiques pour les gouvernements, les agences des Nations Unies, les universités, les ONG, la société civile des migrants et les autres parties prenantes.

Reconnaissant l'urbanisation rapide de la région EHoA et que plus de la moitié des Africains devraient vivre dans des villes d'ici 2050, l'OIM aidera les administrations municipales et les autorités locales à s'engager dans des dialogues sur la migration aux niveaux mondial, continental, régional, national et infranational. L'OIM soutiendra l'intégration de la migration dans la planification du développement local, participera aux efforts visant à rendre les villes plus résilientes au changement climatique et à offrir des possibilités d'adaptation urbaine aux migrants urbains et périurbains, puis promouvra le nouvel agenda urbain ainsi que l'ODD 11. Elle le fera en s'appuyant sur son partenariat avec l'ONU-Habitat et le Dialogue régional d'Afrique de l'Est sur les migrations et le développement dans les villes³⁹.

4.3.2. Priorité 7 : Réduire l'incidence de la migration irrégulière, y compris le trafic de migrants et la traite des personnes

Afin de promouvoir l'État de droit, maintenir l'intégrité des schémas de migration et de mobilité, et aider les États membres dans leurs efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée de plus en plus enracinée, l'OIM poursuivra ses programmes de lutte contre le trafic et la traite de personnes dans la région. Ces efforts porteront sur les questions des mouvements transfrontaliers non réglementés, du partage insuffisant des informations entre les institutions frontalières et des capacités institutionnelles insuffisantes pour surveiller les mouvements de personnes et utiliser les données de façon efficace. L'OIM encouragera une gestion intégrée des frontières, améliorera les infrastructures transfrontalières et renforcera la capacité des agences pour les migrations et organismes chargés du contrôle aux frontières à collecter, analyser et utiliser les renseignements, notamment pour lutter contre le terrorisme, ainsi que contre la traite des personnes, le trafic de migrants et d'autres activités criminelles transfrontalières. De concert avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et INTERPOL, l'OIM promouvra un système de contrôle d'identité par le biais de registre civil et de l'utilisation d'autres formes d'identification et d'équipements. Des efforts spécifiques seront déployés pour renforcer la participation du secteur maritime, notamment en étudiant les obligations maritimes et fluviales liées à la gestion des frontières, et par le biais de partenariats et d'un soutien accru à l'initiative Économie bleue⁴⁰.

Ces interventions appellent à un engagement plus fort avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et les départements de l'Union africaine, de la CAE et de l'IGAD sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à une plus grande utilisation de l'ensemble des outils du système d'information aux frontières de l'Union africaine qui fournit des informations de référence sur les frontières en Afrique. Les interventions ci-dessus sont liées aux initiatives PVE de l'OIM, car certains de ces groupes dépendent du trafic et de la traite de personne et, parfois, de crimes liés à la drogue.

³⁹ Voir : ONU-Habitat, *le Dialogue régional d'Afrique de l'Est sur les migrations et le développement dans les villes : Rapport de synthèse* (Nairobi, 2019).

⁴⁰ Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur www.undp.org/content/dam/kenya/docs/UNDP%20Reports/Policy%20Brief%20%202018%20-%206-%20%20Blue%20Economy%20for%20Inclusive%20and%20Sustainable%20Growth.pdf.

5.

DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL



5. DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

5.1. OPPORTUNITÉS ET DÉFIS POUR LE BUREAU RÉGIONAL DE L'OIM ET LES MISSIONS DES PAYS

Afin de répondre aux attentes des États membres de l'OIM, des migrants et autres agences des Nations Unies, ainsi qu'aux objectifs stratégiques énoncés auparavant, l'OIM augmentera ses capacités institutionnelles de plusieurs manières dans l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique. Les priorités comprennent l'amélioration de sa capacité politique et de la coopération régionale ; l'innovation, l'apprentissage institutionnel et la gestion des connaissances (y compris la collecte, la gestion, la diffusion et l'utilisation des données), le développement de la recherche, le suivi et l'évaluation ; la communication et la visibilité ; ainsi que le développement du personnel comme indiqué ci-dessous.

5.2. CAPACITÉ POLITIQUE ET COOPÉRATION RÉGIONALE

L'OIM renforcera sa capacité de soutien politique au sein du Bureau régional et au niveau des pays, notamment par l'intermédiaire de l'ACBC, afin d'aider efficacement les États Membres de la région à élaborer des politiques migratoires nationales et régionales et des cadres législatifs appropriés et réactifs pour une gouvernance migratoire efficace et une gestion intégrée des questions migratoires, y compris des déplacements et des solutions durables. Les programmes seront conçus de manière plus ciblée pour aider les plans de développement nationaux des États membres, ainsi que les cadres connexes à échelon régional ou continental, en partenariat avec l'Union africaine et les CER. Les indicateurs de gouvernance des migrations seront utilisés pour établir une base de référence des législations et politiques existantes dans les États membres et pour pouvoir fournir un appui aux politiques. Les programmes régionaux seront mis à profit pour compléter les capacités politiques des bureaux nationaux. L'OIM profitera de son rôle de secrétaire et de coordinateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour renforcer sa capacité à fournir un appui aux politiques, en assurant, entre autres, le soutien de l'ensemble des Nations Unies à la mise en œuvre et au suivi du Pacte mondial pour les migrations et de l'Agenda 2030.

5.3. INNOVATION, APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL, GESTION DES CONNAISSANCES À TRAVERS LA COLLECTE ET LA DIFFUSION DES DONNÉES, LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Grâce au développement d'une culture d'innovation, d'apprentissage et de partage, accompagnée de systèmes et d'outils appropriés, l'OIM facilitera une approche de gestion des connaissances qui permettra d'exploiter les connaissances et d'identifier de nouveaux domaines d'apprentissage pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique. Les approches multithématiques seront encouragées afin de promouvoir l'apprentissage dans tous les domaines.

Les avancées politiques et programmatiques seront poursuivies dans les domaines où un consensus a été atteint au niveau mondial, continental ou régional, mais où des possibilités d'amélioration sont visibles au niveau national. Ainsi, l'Organisation mettra l'accent sur les alternatives à la détention pour les infractions aux lois sur la migration, à la fin de la détention des enfants migrants et à une couverture sanitaire universelle pour les migrants. Nombre de ces questions ont pris de l'importance dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les établissements de détention ne peuvent pas correctement mettre en œuvre des mesures appropriées de prévention et de contrôle des infections, et l'exclusion des migrants en situation irrégulière pourrait alors avoir des conséquences négatives sur la santé publique. Une attention toute particulière sera accordée aux bonnes pratiques reproductibles ou évolutives, ainsi qu'aux goulots d'étranglement dans la mise en œuvre des engagements politiques et des solutions.

Les progrès des approches programmatiques et politiques dans ces domaines se poursuivront en axant les programmes sur l'apprentissage, la recherche ciblée et le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation au niveau national. Une attention sera accordée, entre autres, à l'impact du soutien à la réinsertion des migrants, aux profils des migrants, aux facteurs de migration, aux processus de prise de décision des migrants le long des principales routes migratoires de la région, et à l'impact des programmes de l'OIM sur la santé publique.

Plusieurs entités gouvernementales de la région ont demandé à l'OIM de les aider à renforcer leurs capacités en matière de données sur les migrations afin d'être en phase avec les initiatives régionales et mondiales. Par le biais du RDH, l'OIM renforcera les capacités des diverses institutions en matière de données sur les migrations afin d'apporter un éclairage sur une gestion efficace des migrations et une bonne gouvernance grâce à des données sur les migrations opportunes, de qualité, ventilées et harmonisées⁴¹. Cela se fera en promouvant/facilitant un débat stratégique et politique sur la migration, fondé sur des données probantes, par une combinaison d'initiatives en matière de données et de recherche. Grâce à son centre de données régional, l'Organisation développera sa capacité à assurer l'approvisionnement et le stockage des données, le traitement des données à des fins d'analyse, ainsi que l'établissement de rapports et le partage des informations, dans le but de renforcer l'utilisation des données sur les migrations pour les programmes et les conseils en matière politique de l'OIM et des Nations Unies. Cet objectif sera largement atteint grâce à la matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix, DTM). Il s'agit d'un système de suivi et de contrôle des déplacements et de la mobilité des populations, qui fournit des informations essentielles aux décideurs et aux intervenants en cas de crise et contribue à une meilleure compréhension des flux migratoires. La DTM constitue la plus grande source de données primaires pour l'OIM et mène des opérations à grande échelle dans six pays de la région EHOA. D'autres domaines de programmation de l'OIM, tels que le projet sur les migrants disparus, les données sur la traite des personnes, l'aide au retour volontaire assisté et à la réintégration (secondé par l'application des systèmes de gestion des migrants et des systèmes opérationnels (MIMOSA)) et la santé des migrants, contribuent également à cet objectif. L'amélioration de la diffusion des données et du partage des connaissances au niveau régional se poursuivra grâce à des événements conjoints sur

⁴¹ La stratégie de la RDH s'articule autour de quatre piliers principaux : (a) le renforcement de la collecte et l'analyse des données primaires et secondaires de l'OIM afin d'assurer l'harmonisation et l'interopérabilité des principales méthodologies utilisées pour surveiller la mobilité des populations ; (b) l'augmentation de la capacité de gestion des informations afin de renforcer la consolidation des données et le contrôle de la qualité des diverses sources de données ; (c) les recherches et analyses régionales sur les thèmes des migrations mixtes et l'amélioration de la diffusion des données et le partage des connaissances entre les parties prenantes tant au niveau des programmes que des politiques ; puis (d) l'assistance technique aux principales parties prenantes gouvernementales afin d'améliorer leur capacité en matière de données migratoires dans le cadre des initiatives régionales et mondiales existantes. (OIM, « Regional Data Hub snapshot 2019 » (Nairobi, 2019). Disponible sur https://ronairobi.iom.int/sites/default/files/document/publications/Regional%20Data%20Hub_2019%20Snapshot_final.pdf)

la migration mixte avec les partenaires du MRP et de concert avec les universités et les organismes de recherche.

5.4. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

L'OIM renforcera sa capacité institutionnelle à projeter sa vision et son travail auprès des publics pertinents grâce à une stratégie de communication régionale. Il s'agit notamment d'utiliser et d'optimiser les médias et les outils de communication tels que la vidéo, la photographie, l'audio et le matériel imprimé, et d'accroître la portée de son site web et des nouvelles formes de médias numériques. L'OIM produira et distribuera un contenu original, fort et percutant, avec des reportages sur le terrain à résonance humaine, centrées sur les migrants et les communautés d'accueil. L'Organisation développera et renforcera les liens avec les médias nationaux, régionaux et internationaux, ainsi qu'avec les médias traditionnels et nouveaux, puis travaillera avec les médias sociaux, les influenceurs et les faiseurs d'opinion.

Afin d'améliorer la capacité de son personnel à être disponible pour des interviews avec les médias et à traiter efficacement les demandes de ceux-ci, l'OIM élaborera des stratégies de communication par pays et développera et renforcera ses capacités en matière de médias et communications dans toute la région. Cela aidera l'OIM à atteindre ses objectifs et à se positionner auprès des principaux publics locaux, des facilitateurs au sein du gouvernement, de la société civile, des partenaires et du grand public.

L'OIM lancera des événements de sensibilisation destinés à accroître sa visibilité dans la région et aidera à changer les perceptions négatives de la migration en s'appuyant sur diverses initiatives en matière de données. L'OIM cherche à faire comprendre l'importance de sa tâche afin de montrer son efficacité et son impact positif sur la vie des migrants, puis pour aider les gouvernements à développer des approches qui favorisent une migration sûre, ordonnée et digne.

5.5. DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

L'OIM reconnaît que la mise en œuvre réussie de la stratégie régionale 2020-2024 pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique nécessitera une gestion efficace et un environnement de travail favorable, fondé sur le recrutement, le déploiement, la motivation, le développement, le bien-être du personnel et un environnement de travail sûr. Les objectifs de la stratégie seront inclus dans le système d'évaluation du personnel de l'OIM afin de renforcer les mécanismes de reddition de comptes. L'auto-apprentissage à travers des cours en ligne gratuits sera encouragé⁴² et soutenu par le Bureau régional. D'autres outils seront disponibles, tels que la mise en place d'un programme régional de mentorat, l'expérience sur le terrain et des missions de courte durée.

⁴² S'il y a lieu, l'auto-apprentissage sera inclus dans le système d'évaluation du personnel pour la reddition de comptes et la reconnaissance.

6.

DÉCLARATION FINALE : L'OIM EN AFRIQUE DE L'EST ET DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE EN 2024



6. DÉCLARATION FINALE : L'OIM EN AFRIQUE DE L'EST ET DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE EN 2024

L'OIM envisage, d'ici 2024, de consolider son rôle de membre à part entière et actif de la famille des Nations Unies dans l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, en coordonnant un soutien global et celui des Nations Unies pour la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial pour les migrations. L'Organisation entend ainsi renforcer ses partenariats avec ses États membres, l'Union africaine et les CER, ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, la société civile et les autres partenaires de la région. La capacité politique de l'OIM sera renforcée et la migration dans toutes ses complexités sera intégrée dans les analyses communes des pays des Nations Unies et des plans-cadre de coopération des Nations-Unies pour le développement durable, ainsi que dans les plans de développement nationaux des États membres et les examens nationaux volontaires des ODD. Un aperçu complet des politiques des États membres en matière de migration devra être généré et régulièrement mis à jour grâce aux indicateurs de gouvernance des migrations, qui servent de base à l'identification conjointe des domaines prioritaires de soutien aux capacités des États membres dans le domaine de la gestion des migrations et pour promouvoir une approche pangouvernementale en vue d'atteindre un développement durable pour tous.

L'OIM remplira efficacement les fonctions qui lui ont été confiées et encouragera les examens régionaux du Pacte mondial pour les migrations en coordination avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'Union africaine et les CER. Le Réseau des Nations Unies pour les migrations aux niveaux régional et national sera le principal moyen permettant de garantir des contributions inter-agences complètes et de mobiliser le soutien aux États membres dans la mise en œuvre de leurs engagements envers le Pacte mondial. Afin d'aider les États membres, l'OIM prévoit d'activer les programmes conjoints financés par le Fonds fiduciaire multipartenaires pour les migrations dans la région.

Conformément au déploiement de la réforme des Nations Unies dans la région, l'OIM, en partenariat avec le HCR, explorera systématiquement les synergies et favorisera la cohérence dans la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial pour les migrations et du Pacte mondial sur les réfugiés par l'intermédiaire du R-UNSDG O/IBC sur les déplacements et les migrations forcés.

L'OIM envisage que grâce à ses partenariats avec ses États membres, l'Union africaine et les CER, le programme de migration aura progressé dans la région, notamment vers la réalisation de la libre circulation des services et des personnes, ainsi que du droit de résidence et d'établissement. Cette action sera complétée par le soutien de l'OIM aux initiatives menées par les États membres, telles que le Forum Ministériel Régional sur les questions de Migrations, et par un partenariat plus étroit avec les mécanismes nationaux de coordination en matière de migration.

Grâce à un dialogue plus approfondi avec les bailleurs de fonds de la région et en particulier dans les capitales, l'Organisation veillera à influencer le programme de migration des bailleurs de fonds traditionnels et non traditionnels, élargir son portefeuille de programmes et augmenter les niveaux d'investissement, notamment par un financement pluriannuel fondé

sur une stratégie. Ceci vise à contribuer à une réponse plus complète et équilibrée aux opportunités et défis de la migration dans la région, à travers les trois routes de migration vers l'extérieur de la région EHoA. En alignant ses programmes sur les plans de développement nationaux, l'OIM envisage d'être un partenaire opérationnel de plusieurs États membres de la région dans l'exécution d'initiatives financées par des BMD telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Par le biais du RDH pour la région EHoA, les CER et les États membres seront soutenus dans la poursuite de politiques migratoires fondées sur des données probantes. Les programmes et les conseils en matière politique de l'OIM et des Nations Unies, seront guidés par l'utilisation accrue des données sur les migrations.

Des stratégies par pays seront mises en place dans toute la région pour assurer la mise en œuvre de programmes stratégiques, une approche globale de l'organisation et des partenariats efficaces dans tout le contiguum du HDPN, dans l'esprit du nouveau mode de travail. Alors que l'OIM fournit des réponses humanitaires rapides et efficaces reflétant les besoins des populations touchées, l'organisation envisage d'élargir davantage le portefeuille de la transition et de la reprise. Grâce à une meilleure compréhension des dimensions de la mobilité du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, l'OIM favorisera une prévention, une préparation, une atténuation et une adaptation efficaces aux problèmes existants et émergents, en partenariat avec les acteurs concernés. L'Organisation travaillera avec les législateurs régionaux et nationaux afin de leur permettre de tenir compte de la migration, de manière appropriée, dans les politiques et les plans relatifs au changement climatique et vice versa. Il s'agira notamment de mettre en œuvre le plan de travail stratégique de l'OIM sur la réduction des risques de catastrophes, en soutien au plan d'action des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes pour la résilience et aux objectifs du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

L'OIM envisage de mener des initiatives transfrontalières, en partenariat avec l'ONUDC, en réponse à la criminalité transnationale organisée liée au trafic et à la traite des personnes. De plus, en partenariat avec l'UNICEF, Save the Children et d'autres acteurs de la protection de l'enfance, elle cherchera à renforcer la protection des enfants en déplacement. Puis finalement, en matière de préparation et de réponse aux pandémies, elle se positionnera comme le principal acteur de la réponse aux urgences sanitaires aux ports ou points d'entrée, sous la coordination générale de l'OMS et des États membres concernés.

La protection des migrants en situation de vulnérabilité sera assurée par un plan d'intervention régional inclusif pour les migrants dans la Corne de l'Afrique et au Yémen (MRP) qui englobe géographiquement la route du Sud. Ce plan d'intervention sera caractérisé par une coordination efficace, une défense des intérêts, un partage des informations et une mobilisation des ressources, ainsi que par une appropriation totale de celui-ci par ses partenaires, tant au niveau régional que national.

L'OIM estime maintenir ses capacités de réinstallation et pourra répondre efficacement aux demandes croissantes émanant de la région en la matière. De plus, son programme d'évaluation sanitaire sera élargi pour fournir des services aux travailleurs migrants à destination des États du Golfe.

En tant que structure d'apprentissage, l'OIM envisage de développer la compréhension, les politiques et la mise en œuvre des alternatives à la détention, la fin de la détention des enfants et la couverture sanitaire universelle pour les migrants, notamment pour les dimensions clés de l'intégration et de la mobilité régionales. En conclusion, l'OIM contribuera à un récit plus positif de la migration, avec une capacité accrue de communication stratégique.

ANNEXE : L'OIM DANS L'AFRIQUE DE L'EST ET LA CORNE DE L'AFRIQUE

L'OIM a débuté ses opérations dans l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique en 1984 et a établi son premier bureau au Kenya en 1993. En 2020, le Bureau régional de l'OIM à Nairobi, au Kenya, coordonne les activités de l'OIM dans 10 pays, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Somalie, le Soudan du Sud, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. En plus de ces dix bureaux (le bureau de l'Érythrée étant en cours d'ouverture), l'OIM dispose d'un bureau de liaison spécial auprès de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, du Centre africain de renforcement des capacités ainsi que de nombreux bureaux secondaires, des Centres d'aide aux migrants, y compris des centres de bien-être communautaires qui offrent des services de soins de santé primaires aux migrants et à leurs communautés d'accueil, et des Centres d'évaluation de la santé pour les migrants (MHAC), comme indiqué sur la carte de la page suivante.

Le [Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique](#) supervise, planifie, coordonne et soutient les activités de l'OIM dans la région grâce à son réseau de bureaux nationaux. Le Bureau régional a un rôle d'agence de liaison et de coordination avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) afin de renforcer la coopération et le dialogue régionaux sur les migrations et de contribuer à une meilleure compréhension des questions migratoires. Cette relation permet à l'OIM de traduire les décisions politiques en réponses au niveau des programmes et politiques pratiques à échelon régional et national. Elle assure également une liaison et une coordination étroites avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le siège d'ONU-Habitat puis encourage la coopération inter-agences sur les questions de migration avec les Nations Unies et autres partenaires clés régionaux. Elle soutient les programmes et politiques fondées sur le renforcement des données et l'obtention de données probantes par l'harmonisation et l'analyse des données relatives aux migrations via son centre régional de données (RDH). Le Bureau régional fournit un soutien technique aux bureaux nationaux, en particulier dans le domaine de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des projets ainsi que dans celui de la mobilisation et de la gestion des ressources. L'Organisation met en œuvre des programmes régionaux lorsqu'une approche régionale présente une valeur ajoutée évidente. Elle entreprend également des activités régionales d'information du public pour plus de visibilité, pour promouvoir ses activités auprès de ses homologues et des bailleurs de fonds aux niveaux régional et mondial, puis pour encourager le partage et la gestion des connaissances au sein de la région. Au niveau thématique, le Bureau régional fournit des orientations et un soutien aux bureaux nationaux et autres partenaires sur les réponses d'urgence et humanitaires, notamment dans les domaines suivants : le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix ; la migration, l'environnement et le changement climatique ; l'immigration et la gestion des frontières ; la migration et la santé ; la migration de main-d'œuvre ; la migration et le développement, en particulier par l'engagement des diasporas ; la protection et l'aide aux migrants, notamment par la lutte contre le trafic de migrants, l'aide au retour et la réintégration ; et la politique et données en matière de migration.

Les dix [bureaux nationaux](#) de la région font partie d'un réseau mondial de bureaux nationaux et de sous-bureaux qui mettent en œuvre un large éventail de projets dans les domaines thématiques décrits ci-dessus et répondent ainsi à des besoins migratoires spécifiques, en s'appuyant sur le portefeuille et l'expertise uniques de l'OIM en matière de migration, ainsi que sur sa large base opérationnelle. Ces bureaux nationaux se tiennent au courant et analysent les questions de migration et les tendances émergentes dans leurs pays respectifs afin d'élaborer des réponses appropriées et de contribuer aux stratégies et à la planification régionales. Les bureaux nationaux sont principalement financés par des projets mis en œuvre dans leurs zones de portée respectives. Parmi les partenaires figurent les migrants et les communautés, ainsi que les gouvernements aux niveaux local, national et régional, d'autres entités des Nations Unies, des organismes multilatéraux (y compris des communautés économiques régionales), des organisations non gouvernementales, communautaires et de la société civile, le secteur privé, les diasporas, etc..

Ces dernières années, l'OIM est devenue le chef de file du dialogue sur les migrations et de la coopération en matière de gouvernance des migrations dans toute la région. L'Éthiopie accueille le [bureau spécial de liaison de l'OIM \(SLO\)](#), qui maintient et renforce les relations de l'OIM avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique. Ce bureau spécial de liaison s'emploie à renforcer l'engagement stratégique de l'OIM auprès de ces deux organismes, en particulier auprès de la Commission de l'Union africaine, le plus haut organe politique continental, en veillant à l'inclusion appropriée de la migration dans ses programmes de développement, politiques, sociaux, de politique de paix et de sécurité. Cette relation permet à l'OIM de traduire les décisions politiques en réponses au niveau des programmes et politiques pratiques à échelon régional et national. Le Bureau est accrédité auprès de la CEA et travaille en étroite collaboration avec elle pour intégrer les migrations dans les initiatives multilatérales axées sur l'Afrique. Il veille aussi à ce que le siège de l'OIM et les bureaux régionaux et nationaux en Afrique soient tenus au courant des principales décisions et des nouvelles orientations politiques des deux organismes. De plus, il mène à bien toutes les responsabilités d'un bureau national auprès du gouvernement hôte.

L'OIM gère les activités d'évaluation de la santé des immigrants et des réfugiés avant leur départ, dans ses [centres d'évaluation \(MHAC\)](#) situés au Kenya, en Ouganda, en Éthiopie, au Rwanda et au Burundi. Tous les MHAC sont entièrement équipés de salles de radiologie et de laboratoires. À Djibouti et en République-Unie de Tanzanie, les activités de santé des migrants, avant la migration, sont également traitées en partenariat avec des prestataires de services externes. En République-Unie de Tanzanie, l'OIM gère le centre de traitement de Makere, qui abrite un centre d'évaluation sanitaire complet, y compris des salles de radiologie et des laboratoires destinés aux opérations de réinstallation des réfugiés. Les laboratoires de l'OIM de Nairobi et de Makere sont classifiés comme des laboratoires de biosécurité de niveau 3 et sont capables d'effectuer des cultures de *Mycobacterium tuberculosis*. Par l'intermédiaire de ces MHAC et du centre de traitement de Makere, l'OIM promeut le développement de réponses face à la COVID-19 dans toute la région, notamment par le déploiement de professionnels de la santé dans les installations gérées par le gouvernement et par la réalisation de tests de dépistage de la COVID-19. Ces centres sont également sélectionnés pour aider la première ligne de défense du personnel des Nations Unies et les membres de leur famille, notamment par le biais de tests de dépistage de la COVID-19.

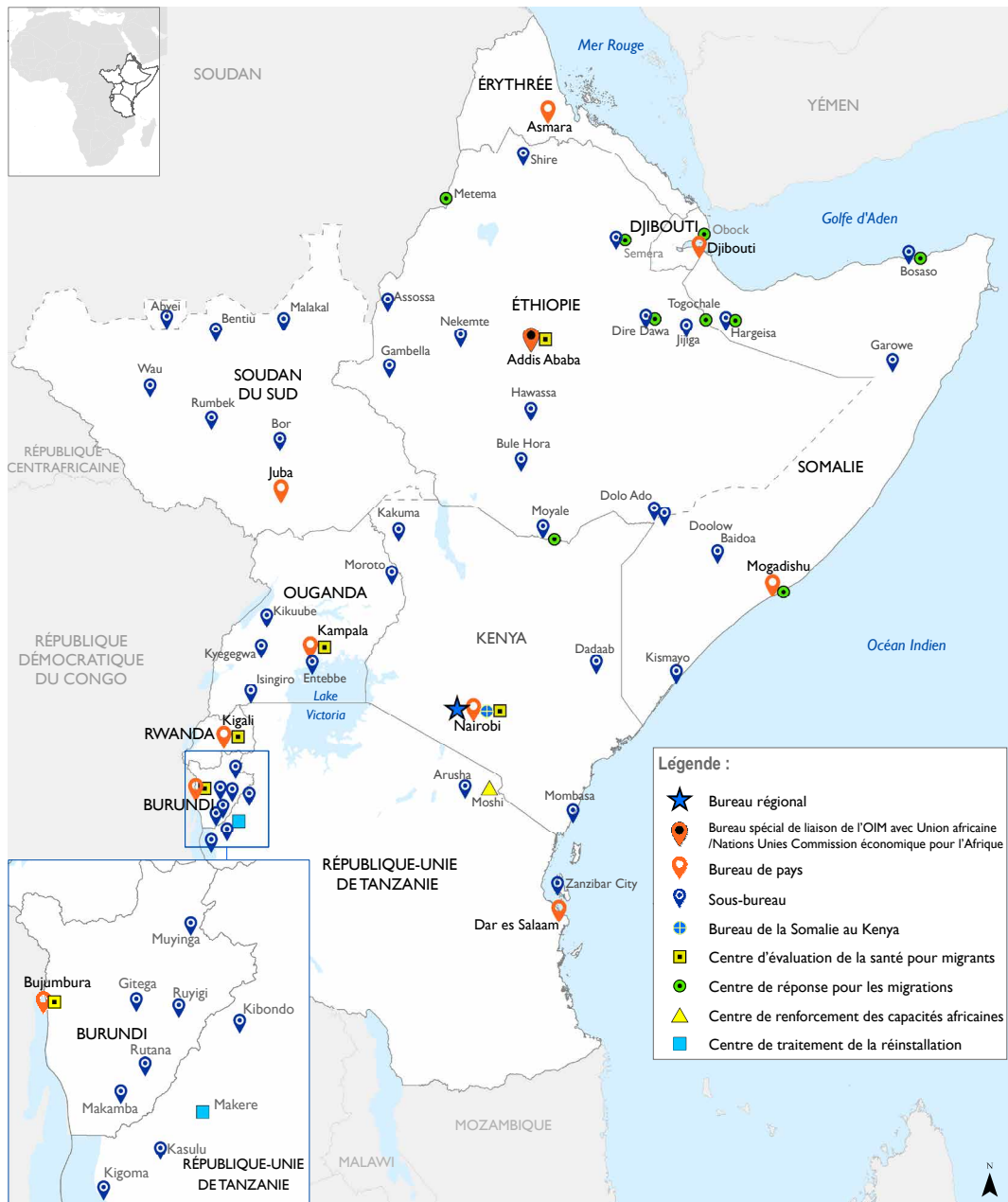
L'OIM a appuyé la création et le fonctionnement de sept [centres de réponse pour les migrations \(MRC\)](#)⁴³ dans la Corne de l'Afrique : Hargeisa et Bossaso en Somalie (2009), Obock à Djibouti (2011), Semera et Metema (2014), puis Dire Dawa et Togochale en Éthiopie (2019). Deux nouveaux MRC doivent ouvrir à Moyale (en Éthiopie) et à Mogadiscio (en Somalie) en 2020. Leurs principales fonctions sont l'identification, l'aide et l'enregistrement des migrants en situation de vulnérabilité, la fourniture d'orientations et d'une assistance à court et long terme, la promotion de la sensibilisation et la collecte de données. Les MRC sont gérés à Djibouti par l'OIM, en Somalie par le gouvernement puis en Éthiopie conjointement par l'OIM et le gouvernement. Les bénéficiaires de l'aide et des services offerts par chaque MRC varient en fonction du champ d'action du centre, des ressources financières et humaines disponibles, de la localisation et de la structure de gestion. En plus de ces MRC, l'OIM soutient les centres communautaires de bien-être afin d'étendre les services de soins de santé primaires aux migrants et à leurs communautés d'accueil.

L'OIM gère également le [Centre africain de renforcement des capacités \(ACBC\)](#) à Moshi, en République-Unie de Tanzanie, créé en 2009 à la demande des États membres africains. Le mandat de l'ACBC est de renforcer les capacités de gestion des migrations, de promouvoir une gouvernance intégrale des migrations et de faciliter un large éventail de projets et de cours de formation sur l'immigration et la gestion des frontières sur le continent africain.

La région développe également plusieurs [mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration \(MCIM\)](#), auxquels participe l'OIM en tant qu'observateur. En outre, l'Organisation fournit une aide aux secrétariats et/ou en assure le secrétariat. Ces MCIM englobent le Dialogue régional sur la migration entre les États membres de l'IGAD (MID-IGAD), l'Initiative de l'Union africaine et de la Corne de l'Afrique sur la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants (AU-HoAI), le Dialogue sur la migration du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'Union européenne (ACP-EU MD), le Forum panafricain sur la migration (PAFOM), puis le processus de Nairobi, une initiative régionale volontaire, non contraignante, visant à harmoniser les politiques en matière de migration de la main-d'œuvre dans l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique. L'OIM s'est également engagée dans le Dialogue sur la migration entre les États membre du COMESA (MIDCOM), le Processus consultatif régional arabe sur la migration, puis fournit des services de secrétariat à l'UA-HoAI et aide les secrétariats du MID-IGAD, du MIDCOM et du PAFOM.

⁴³ En Éthiopie, les MRC sont appelés « Centres de réponse pour les migrations d'urgence ».

Présence de l'OIM dans l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (en août 2020)



© 2020 Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique

Source : Préparé par le Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique à l'aide d'ArcGIS Online et des sources de données officielles de l'OIM.

Note : Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les noms et les frontières y figurant n'impliquent en aucun cas l'approbation ou l'acceptation officielle de ceux-ci par l'Organisation internationale pour les migrations.



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Sri Aurobindo Avenue, Off Mzima Spring Road, Lavington, Nairobi, Kenya
Tél: +254 20 422 10 00 • Courriel : RONairobi@iom.int • Site web : <https://ronairobi.iom.int/>